

111
Société par actions simplifiée au capital de 1.000,00 euros
Siège social : 6 Place de l'Eglise 34410 SAUVIAN
R.C.S. BEZIERS n° 833 995 848

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 22 JUILLET 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE,
Le 22 juillet à 17 heures 30,

Les associés de la société par actions simplifiée dénommée 111, au capital social de 1.000,00 € divisé en 100 parts sociales de 10,00 euros de nominal chacune, ayant son siège à SAUVIAN (34410) 6 Place de l'Eglise, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BEZIERS sous le numéro 833 995 848, se sont réunis, sur la convocation du Président de la société.

Les membres de l'assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

Est présent :

- Monsieur Alain DOPOURIDIS, propriétaire de 98 des 100 parts sociales

Sont absents :

- Monsieur Hugo DOPOURIDIS, propriétaire de 1 des 100 parts sociales
- Monsieur Roman DOPOURIDIS, propriétaire de 1 des 100 parts sociales

Monsieur Alain DOPOURIDIS préside la séance en sa qualité de représentant légal de la société.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- une copie de la convocation adressée à chaque associé,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des projets de résolutions.

Le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Dissolution anticipée de la société ;
- Nomination du liquidateur, fixation des pouvoirs, obligations et rémunération ;
- Détermination du siège de liquidation ;
- Pouvoirs.

Le Président précise que tous les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Lecture est ensuite donnée du rapport de la Présidence.

Enfin, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale extraordinaire décide de la dissolution de la société par actions simplifiée dénommée 111 à compter de ce jour.

L'Assemblée générale extraordinaire décide de la nomination de Monsieur Alain DOPOURIDIS, jusqu'à ce jour Président, en qualité de liquidateur amiable de la société par actions simplifiée dénommée 111 à compter de ce jour, pour la durée de la liquidation.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus, sous réserve des dispositions impératives prévues par la loi en cas de cession globale ou d'apport de l'actif, pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Il continuera les affaires en cours et ne pourra en engager de nouvelles que pour les besoins de la liquidation.

L'exercice de la mission de liquidation est effectué à titre gratuit. Le liquidateur ne percevra donc aucune rémunération.

Monsieur Alain DOPOURIDIS vote pour

Cette résolution est adoptée à la majorité requise

DEUXIEME RESOLUTION

Le siège de la liquidation est fixé au 6 Place de l'Eglise 34410 SAUVIAN à compter de ce jour.

Monsieur Alain DOPOURIDIS vote pour

Cette résolution est adoptée à la majorité requise

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale ordinaire des associés confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt et autres qu'il appartiendra.

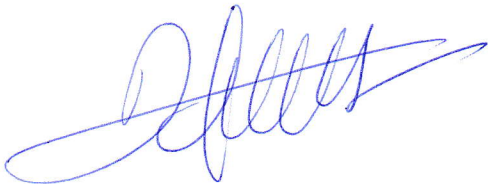
Monsieur Alain DOPOURIDIS vote pour

Cette résolution est adoptée à la majorité requise

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 11 h 45.

De tout ce qu'il précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance ainsi que par les associés pour servir et valoir ce que de droit.


Monsieur Alain DOPOURIDIS
Président de séance & Associé



111

Société par actions simplifiée au capital de 1.000,00 euros
Siège social : 6 Place de l'Eglise 34410 SAUVIAN
R.C.S. BEZIERS n° 833 995 848

FEUILLE DE PRESENCE A
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 22 JUILLET 2024

	Associés	Nombre de voix	Emargement
1	Mr Alain DOPOURIDIS	98	
2	Mr Hugo DOPOURIDIS	1	/
3	Mr Roman DOPOURIDIS	1	/
	TOTAL	100	

La présente feuille de présence faisant apparaître qu'un des trois associés titulaires de 98 des 100 parts sociales auxquelles sont attachées 98 voix est présent, a été arrêtée et certifiée exacte par les membres du bureau soussignés.

Monsieur Alain DOPOURIDIS
Président de séance & Associé

